

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 8 novembre 2022

L'an deux-mille-vingt-et-deux, le 8 novembre, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne » à Poitiers (Vienne), au siège d'Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours, sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération n°1

Objet : Adhésions annuelles du Syndicat à des organismes nationaux et locaux

Date de la convocation : 02/11/2022
Nombre de membres du Bureau : 25
Nombre d'élus présents : 18
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 4
Nombre de droits de vote : 22 (88 %)
Secrétaire de séance : Laurent LUCAUD

Étaient présents :

Dans la salle "Vienne" (18) :

Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Patrick CHARRIER	Monsieur Claude DAVIAUD
Monsieur Joël DORET	Monsieur Alain GUILLON
Madame Pascale GUITTET	Monsieur Gilbert JALADEAU
Monsieur Roland LATU	Monsieur Laurent LUCAUD
Monsieur Michel MALLET	Monsieur Philippe PATEY
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Nicolas REVEILLAULT
Monsieur Bernard ROUSSEAU	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Claude SERGENT	Monsieur Thierry TRIPHOSE

En visioconférence (1) :

Monsieur Dominique DABADIE

Absents ayant donné pouvoir (4) :

Monsieur DABADIE a donné pouvoir à Monsieur REVEILLAULT
Monsieur HENEAU a donné pouvoir à Monsieur DORET
Madame LANDREAU a donné pouvoir à Madame AZIHARI
Monsieur JAGER a donné pouvoir à Monsieur RENAUD

Absents excusés (3) :

Madame Françoise MICAULT et Messieurs Christian CHAPLAIN et Frédy POIRIER

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-Philippe JOLY, Yves KOCHER, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI et Mesdames Mélanie ELIE, Sabine GODET et Louise PEINTUREAU ; et en visioconférence : Madame Sylviane BEAUBAIS

Le Président propose aux membres du Bureau de reconduire différentes adhésions annuelles à des organismes associatifs nationaux ou locaux.

Ces adhésions prennent plusieurs formes : accès aux plateformes dédiées, possibilités de participation à des réunions, stand, groupe de travail ou obtention de données.

Il s'agit de renouveler, pour l'année 2023, les adhésions aux organismes associatifs ou fédérations suivants : FNCCR (France Eau Publique et Cycle de l'eau), AT86 (Agence des Territoire de la Vienne), ACPUSI (Association des Collectivités Publiques Utilisant des Systèmes d'Information), AMF 86 (Association des Maires de la Vienne) IDEAL Connaissances et Médiation de l'Eau .

Les montants prévisionnels sont les suivants :

Organisme	Montant estimatif 2023 (en € HT)
FNCCR - France Eau Publique	8 000
FNCCR - Cycle de l'eau	7 800
AT86	8 000
ACPUSI	900
AMF86	300
IDEAL Connaissances	1 500
Médiation de l'Eau	4 200
TOTAL	30 700

Le Président propose de fixer une enveloppe budgétaire d'un montant maximum de 32 000 €, afin de permettre au Syndicat d'adhérer à tout autre organisme similaire, si le besoin apparaît en cours d'année. Ces adhésions seront engagées pour l'année 2023 dans la limite des crédits votés aux budgets concernés.

Il est précisé que l'ensemble de ces adhésions seront gérées au sein de la Direction Générale des services pour l'engagement et le suivi de celles-ci.

Le Bureau décide, à l'unanimité :

- d'autoriser les adhésions aux organismes ci-dessus mentionnés pour l'année 2023,
- d'autoriser l'adhésion dans le courant de l'année à des organismes similaires, pour les besoins du Syndicat, dans la limite de 32 000 euros hors taxes pour l'ensemble des adhésions et pour l'année 2023 dans la limite des crédits votés aux budgets concernés ;

- d'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Signé électroniquement
par : Rémy COOPMAN
Date de signature :
10/11/2022
Qualité : Actes -
Président

Publié le même jour que la transmission à la Préfecture

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 8 novembre 2022

L'an deux-mille-vingt-et-deux, le 8 novembre, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne » à Poitiers (Vienne), au siège d'Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours, sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération n°2

Objet : Acquisition du terrain d'emprise d'une station de surpression à Naintré - Budget Eau

Date de la convocation : 02/11/2022
Nombre de membres du Bureau : 25
Nombre d'élus présents : 18
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 4
Nombre de droits de vote : 22 (88 %)
Secrétaire de séance : Laurent LUCAUD

Étaient présents :

Dans la salle "Vienne" (18) :

Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Patrick CHARRIER	Monsieur Claude DAVIAUD
Monsieur Joël DORET	Monsieur Alain GUILLON
Madame Pascale GUITTET	Monsieur Gilbert JALADEAU
Monsieur Roland LATU	Monsieur Laurent LUCAUD
Monsieur Michel MALLET	Monsieur Philippe PATEY
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Nicolas REVEILLAULT
Monsieur Bernard ROUSSEAU	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Claude SERGENT	Monsieur Thierry TRIPHOSE

En visioconférence (1) :

Monsieur Dominique DABADIE

Absents ayant donné pouvoir (4) :

Monsieur DABADIE a donné pouvoir à Monsieur REVEILLAULT
Monsieur HENEAU a donné pouvoir à Monsieur DORET
Madame LANDREAU a donné pouvoir à Madame AZIHARI
Monsieur JAGER a donné pouvoir à Monsieur RENAUD

Absents excusés (3) :

Madame Françoise MICAULT et Messieurs Christian CHAPLAIN et Frédy POIRIER

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-Philippe JOLY, Yves KOCHER, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI et Mesdames Mélanie ELIE, Sabine GODET et Louise PEINTUREAU ; et en visioconférence : Madame Sylviane BEAUVAIS

Vu la délibération n°2 du Comité syndical du 7 octobre 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau pour prendre toute décision concernant l'acquisition de biens immobiliers, moyennant un prix maximum de 200 000 € HT,

Par accord technique du 5 mars 2018 valant autorisation d'occupation du domaine public routier, le Département de la Vienne a autorisé Eaux de Vienne-Siveer à implanter un ouvrage enterré du réseau de distribution d'eau potable à usage de station de surpression et une armoire électrique sur dalle béton le desservant, sur une dépendance de la route départementale n°1 située au lieudit "Les Bordes" à Naintré.

Naintré, Route des Bordes : Station de surpression



Pour garantir la qualité de l'eau distribuée, et notamment pendant la période estivale, le Syndicat Eaux de Vienne-Siveer a sollicité l'autorisation du Département de la Vienne pour l'installation d'un local de stockage de chlore ainsi que d'une clôture pour en interdire l'accès depuis la voie publique et dans un second temps à proposer d'acquérir l'emprise de l'ouvrage soit 153 m² dans le cadre d'un transfert d'un domaine public à un autre, conformément aux dispositions de l'Article L.3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Par courrier en date du 11 mai 2022, le Président du Département de la Vienne a donné son accord pour l'installation du local de stockage de chlore et de la clôture et se dit favorable à la cession de la parcelle.

Dans un avis du 12 mai 2022 figurant en annexe, la Directrice départementale des finances publiques de la Vienne a estimé à 0,75 €/m² la valeur de l'ensemble.

Un procès-verbal de bornage a été établi le 30 août 2022 par le cabinet AGEA, géomètres-experts.

Il est donc proposé d'acquérir la parcelle identifiée au cadastre section AT n°263, d'une superficie de 153 m², pour le prix de 115,00 €.

Vu l'avis favorable de la Commission "Patrimoine" du 28 juin 2022,

Le Bureau décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'acquisition, moyennant le prix de 115,00 €, d'une surface maximale de 153 m², avec tous les ouvrages qu'elle comporte, notamment un poste de suppression et un local de stockage de chlore, de la parcelle identifiée au cadastre AT n°263, située sur la commune de Naintré, route des Bordes, appartenant au Département de la Vienne
- de confier l'établissement de l'acte authentique à la Selarl "Notaccords" (Maître Guillaume Carré), titulaire d'un office notarial à Saint-Georges-lès-Baillargeaux (Vienne), les frais d'acte, estimés à 300,00 €, étant à la charge d'Eaux de Vienne-Siveer
- d'autoriser le Président à arrêter les termes de l'acte authentique d'acquisition et à le signer, de même que tous documents nécessaires à ladite opération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Signé électroniquement

par : Rémy COOPMAN

Date de signature :

10/11/2022

Qualité : Actes -

Président

Publié le même jour que la transmission à la Préfecture

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 8 novembre 2022

L'an deux-mille-vingt-et-deux, le 8 novembre, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne » à Poitiers (Vienne), au siège d'Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours, sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération n°3

**Objet : Écrêtements de factures proposés par la Commission “Relation abonnés et solidarités”
réunie le 3 octobre 2022**

Date de la convocation : 02/11/2022
Nombre de membres du Bureau : 25
Nombre d'élus présents : 18
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 4
Nombre de droits de vote : 22 (88 %)
Secrétaire de séance : Laurent LUCAUD

Étaient présents :

Dans la salle “Vienne” (18) :

Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Patrick CHARRIER	Monsieur Claude DAVIAUD
Monsieur Joël DORET	Monsieur Alain GUILLON
Madame Pascale GUITTET	Monsieur Gilbert JALADEAU
Monsieur Roland LATU	Monsieur Laurent LUCAUD
Monsieur Michel MALLET	Monsieur Philippe PATEY
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Nicolas REVEILLAULT
Monsieur Bernard ROUSSEAU	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Claude SERGENT	Monsieur Thierry TRIPHOSE

En visioconférence (1) :

Monsieur Dominique DABADIE

Absents ayant donné pouvoir (4) :

Monsieur DABADIE a donné pouvoir à Monsieur REVEILLAULT
Monsieur HENEAU a donné pouvoir à Monsieur DORET
Madame LANDREAU a donné pouvoir à Madame AZIHARI
Monsieur JAGER a donné pouvoir à Monsieur RENAUD

Absents excusés (3) :

Madame Françoise MICAULT et Messieurs Christian CHAPLAIN et Frédy POIRIER

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-Philippe JOLY, Yves KOCHER, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI et Mesdames Mélanie ELIE, Sabine GODET et Louise PEINTUREAU ; et en visioconférence : Madame Sylviane BEAUVAIS

Le Président expose aux membres du Bureau que la Commission « Relations abonnés et solidarités » s'est réunie le 3 octobre 2022 pour examiner des demandes d'écrêtement de factures formulées par des abonnés pour des motifs divers (fuites sur installations privées, consommations d'eau inexplicables, remises gracieuses compte tenu de situations financières personnelles difficiles, ...).

Le Président précise que ces dossiers examinés par la Commission ne remplissent pas les conditions fixées à l'article L. 2224-12-4 du Code général des collectivités territoriales (loi dite Warsmann) pour bénéficier d'un écrêtement sur la facture d'eau.

Sur les 13 dossiers étudiés, la Commission fait les propositions suivantes :

- 4 dossiers avec avis favorable pour écrêtement de factures ;
- 1 dossier avec avis favorable pour annulation de pénalités suite à contrôle ANC ;
- 1 dossier avec avis favorable pour remboursement redevance assainissement et annulation de la facturation sur les prochaines années.

Conformément à la délibération du Comité syndical n°2 en date du 7 octobre 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau et au Président, le Bureau est seul compétent pour :

“- Décider des écrêtements de facture en cas de contestations sur les consommations d'eau et d'assainissement ou en cas de fuite d'eau, notamment sur propositions d'une Commission d'élus.

- Décider d'accorder des remises gracieuses de dettes en cas de difficultés de paiement d'un abonné, notamment sur proposition d'une Commission d'élus. “

Il est donc proposé au Bureau d'approuver les écrêtements proposés par la Commission “Relations abonnés et solidarités” à l'issue de sa séance du 3 octobre 2022.

Le Bureau décide, à l'unanimité, de retenir les propositions d'écrêtements de factures pour les 6 dossiers présentés, en acceptant les écrêtements et remise gracieuse suivants :

Référence abonné	Proposition de la Commission « Relations abonnés et solidarités »	Montant estimé (en € TTC)
1160582	Accord pour écrêtement exceptionnel de 99 m ³ sur la part assainissement de la facture n° 3207497 soit une facturation de 10 m ³ au lieu de 109 m ³	104 €
1156303	Accord pour écrêtement exceptionnel de 100 m ³ sur la part assainissement de la facture n° 3312198 soit une facturation de 74 m ³ au lieu de 174 m ³	145 €
1049950	Accord pour annulation des pénalités suite à contrôle périodique de bon fonctionnement de l'ANC	386 €
1082301	Accord pour écrêtement exceptionnel	1 192 €

	de 642 m ³ sur la facture d'eau n° 3329734 soit une facturation de 186 m ³ au lieu de 828 m ³	
1052555	Accord pour remboursement de la redevance assainissement depuis 2013	844 €
1137636	Accord pour écrêtement exceptionnel de 69 m ³ sur la facture d'eau n° 3319259 soit une facturation de 109 m ³ au lieu de 178 m ³	133 €
		2 804 €

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Signé électroniquement
par : Rémy COOPMAN
Date de signature :
10/11/2022
Qualité : Actes -
Président

Publié le même jour que la transmission à la Préfecture

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 8 novembre 2022

L'an deux-mille-vingt-et-deux, le 8 novembre, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne » à Poitiers (Vienne), au siège d'Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours, sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération n°4

Objet : Réalisation d'un bassin tampon des eaux usées à Lussac les Châteaux - programme 2022 - Budget Assainissement

Date de la convocation : 02/11/2022
Nombre de membres du Bureau : 25
Nombre d'élus présents : 18
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 4
Nombre de droits de vote : 22 (88 %)
Secrétaire de séance : Laurent LUCAUD

Étaient présents :

Dans la salle "Vienne" (18) :

Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Patrick CHARRIER	Monsieur Claude DAVIAUD
Monsieur Joël DORET	Monsieur Alain GUILLON
Madame Pascale GUITTET	Monsieur Gilbert JALADEAU
Monsieur Roland LATU	Monsieur Laurent LUCAUD
Monsieur Michel MALLET	Monsieur Philippe PATEY
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Nicolas REVEILLAULT
Monsieur Bernard ROUSSEAU	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Claude SERGENT	Monsieur Thierry TRIPHOSE

En visioconférence (1) :

Monsieur Dominique DABADIE

Absents ayant donné pouvoir (4) :

Monsieur DABADIE a donné pouvoir à Monsieur REVEILLAULT
Monsieur HENEAU a donné pouvoir à Monsieur DORET
Madame LANDREAU a donné pouvoir à Madame AZIHARI
Monsieur JAGER a donné pouvoir à Monsieur RENAUD

Absents excusés (3) :

Madame Françoise MICAULT et Messieurs Christian CHAPLAIN et Frédy POIRIER

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-Philippe JOLY, Yves KOCHER, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI et Mesdames Mélanie ELIE, Sabine GODET et Louise PEINTUREAU ; et en visioconférence : Madame Sylviane BEAUVAIS

Le Président informe les membres du Bureau du projet de construction d'un bassin tampon des eaux usées d'une capacité de 450m³ Rue des Etangs à Lussac les Châteaux.

Pour la réalisation de cette opération et suite à la réalisation du schéma directeur d'assainissement, il est nécessaire de réaliser les travaux listés ci dessous :

- construction d'un bassin tampon enterré en béton armé d'une capacité de 450 m³
- raccordement des réseaux existants au nouvel ouvrage

Il est proposé que la maîtrise d'œuvre de l'ensemble de ces travaux soit assurée par Eaux de Vienne.

Ces investissements ont été intégrés au programme 2022 du comité local du Lussacois.

Le coût du projet, estimé à 631 200 € HT, se décompose de la façon suivante :

Prestations	Montant € HT
Travaux d'assainissement	600 000
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne »	31 200
TOTAL	631 200

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- Agence de l'eau Loire Bretagne 60%
- Département de la Vienne 20%
- Eaux de Vienne 20%.

Le Bureau décide, à l'unanimité :

- d'accepter la réalisation des travaux d'assainissement pour un montant de 600 000 € HT ;
- de lancer pour la réalisation de ces travaux, une consultation en une procédure adaptée, qui aboutira à la passation d'un marché de travaux, conformément à l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique ;
- d'autoriser le Président à signer le marché de travaux sous réserve de l'accord des financeurs, ainsi que tous documents à intervenir dans sa passation et son exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de +15% des crédits indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Signé électroniquement
par : Rémy COOPMAN
Date de signature :
10/11/2022
Qualité : Actes -
Président

Publié le même jour que la transmission à la Préfecture

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 8 novembre 2022

L'an deux-mille-vingt-et-deux, le 8 novembre, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne » à Poitiers (Vienne), au siège d'Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours, sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération n°5

Objet : Réhabilitation de huit stations de type lagunage naturel - programmation 2023 - Budget Assainissement

Date de la convocation : 02/11/2022
Nombre de membres du Bureau : 25
Nombre d'élus présents : 18
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 4
Nombre de droits de vote : 22 (88 %)
Secrétaire de séance : Laurent LUCAUD

Étaient présents :

Dans la salle "Vienne" (18) :

Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Patrick CHARRIER	Monsieur Claude DAVIAUD
Monsieur Joël DORET	Monsieur Alain GUILLON
Madame Pascale GUITTET	Monsieur Gilbert JALADEAU
Monsieur Roland LATU	Monsieur Laurent LUCAUD
Monsieur Michel MALLET	Monsieur Philippe PATEY
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Nicolas REVEILLAULT
Monsieur Bernard ROUSSEAU	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Claude SERGENT	Monsieur Thierry TRIPHOSE

En visioconférence (1) :

Monsieur Dominique DABADIE

Absents ayant donné pouvoir (4) :

Monsieur DABADIE a donné pouvoir à Monsieur REVEILLAULT
Monsieur HENEAU a donné pouvoir à Monsieur DORET
Madame LANDREAU a donné pouvoir à Madame AZIHARI
Monsieur JAGER a donné pouvoir à Monsieur RENAUD

Absents excusés (3) :

Madame Françoise MICAULT et Messieurs Christian CHAPLAIN et Frédy POIRIER

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-Philippe JOLY, Yves KOCHER, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI et Mesdames Mélanie ELIE, Sabine GODET et Louise PEINTUREAU ; et en visioconférence : Madame Sylviane BEAUVAIS

Le Président informe les membres du Bureau du projet de réhabilitation de huit stations de type lagunage naturel :

Comité local	Commune
CL LA BUSSIÈRE ST SAVIN	SAINTE PIERRE DE MAILLE (Bourg) LA BUSSIÈRE (Bourg)
BAS LOUDUNAIS	AULNAY (Bourg)
CL CHANTEMERLE	VOULON (Bourg)
CL GRAND POITIERS EST	CHAUVIGNY (Caronnière) CHAUVIGNY (Espinasse)
CL LUSSACOIS	BOURESSE (Grasse)
CL VIENNE OZON	VOUNEUIL SUR VIENNE (Bourg)

Ces investissements seront inscrits au programme 2023 des différents comités locaux.

Le coût global de l'ensemble des projets est estimé à 1 583 300 € HT, se décomposant de la façon suivante :

Prestations	Montant € HT
Travaux de réhabilitation	1 505 000
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne »	78 300
TOTAL	1 583 300

Le Bureau décide, à l'unanimité :

- d'accepter la réalisation des travaux d'assainissement pour un montant de 1 505 000 € HT ;
- de lancer pour la réalisation de ces travaux, une consultation en procédure adaptée, qui aboutira dans le cadre d'un allotissement des travaux, à la passation de marchés de travaux, conformément à l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique ;
- d'autoriser le Président à signer les marchés de travaux, ainsi que tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de +15% des crédits indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Signé électroniquement
par : Rémy COOPMAN
Date de signature :
10/11/2022
Qualité : Actes -
Président

Publié le même jour que la transmission à la Préfecture

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 8 novembre 2022

L'an deux-mille-vingt-et-deux, le 8 novembre, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne » à Poitiers (Vienne), au siège d'Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours, sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération n°6

Objet : Réhabilitation du réseau d'assainissement et renouvellement du réseau d'eau potable à Naintré - programmation 2023 - Budgets Eau et Assainissement

Date de la convocation : 02/11/2022
Nombre de membres du Bureau : 25
Nombre d'élus présents : 18
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 4
Nombre de droits de vote : 22 (88 %)
Secrétaire de séance : Laurent LUCAUD

Étaient présents :

Dans la salle "Vienne" (18) :

Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Patrick CHARRIER	Monsieur Claude DAVIAUD
Monsieur Joël DORET	Monsieur Alain GUILLON
Madame Pascale GUITTET	Monsieur Gilbert JALADEAU
Monsieur Roland LATU	Monsieur Laurent LUCAUD
Monsieur Michel MALLET	Monsieur Philippe PATEY
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Nicolas REVEILLAULT
Monsieur Bernard ROUSSEAU	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Claude SERGENT	Monsieur Thierry TRIPHOSE

En visioconférence (1) :

Monsieur Dominique DABADIE

Absents ayant donné pouvoir (4) :

Monsieur DABADIE a donné pouvoir à Monsieur REVEILLAULT
Monsieur HENEAU a donné pouvoir à Monsieur DORET
Madame LANDREAU a donné pouvoir à Madame AZIHARI
Monsieur JAGER a donné pouvoir à Monsieur RENAUD

Absents excusés (3) :

Madame Françoise MICAULT et Messieurs Christian CHAPLAIN et Frédy POIRIER

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-Philippe JOLY, Yves KOCHER, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI et Mesdames Mélanie ELIE, Sabine GODET et Louise PEINTUREAU ; et en visioconférence : Madame Sylviane BEAUVAIS

Le Président informe les membres du Bureau du projet réhabilitation du réseau d'assainissement et de renouvellement du réseau d'eau potable, dans diverses rues (Rues Pagé, Bracon, Molière, Villon, Rabelais) de la commune de Naintré.

Les travaux d'assainissement découlent du schéma directeur d'assainissement.

Ces investissements seront inscrits aux programmes 2023 (eau/assainissement) du comité local de Châtellerault Naintré.

Le coût du projet, estimé à 873 000 € HT, se décompose de la façon suivante :

Prestations	Montant € HT
Travaux d'assainissement	650 000
Travaux d'eau potable	180 000
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne » assainissement	33 800
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne » eau potable	9 200
TOTAL	873 000

Pour la réalisation de ces travaux, le plan de financement est le suivant :

- Agence de l'eau Loire Bretagne (accord reçu) 30%
- Eaux de Vienne 70%

Le Bureau décide, à l'unanimité :

- d'accepter la réalisation des travaux d'assainissement et d'eau potable pour un montant de 830 000 € HT ;
- de lancer pour la réalisation de ces travaux, une consultation en une procédure adaptée, qui aboutira à la passation d'un marché de travaux, conformément à l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique ;
- d'autoriser le Président à signer le marché de travaux, ainsi que tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de +15% des crédits indiqués ci-dessus

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Signé électroniquement
par : Rémy COOPMAN
Date de signature :
10/11/2022
Qualité : Actes -
Président

Publié le même jour que la transmission à la Préfecture

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 8 novembre 2022

L'an deux-mille-vingt-et-deux, le 8 novembre, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne » à Poitiers (Vienne), au siège d'Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours, sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération n°7

Objet : Travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable - programme 2023 - Budget Eau

Date de la convocation : 02/11/2022
Nombre de membres du Bureau : 25
Nombre d'élus présents : 18
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 4
Nombre de droits de vote : 22 (88 %)
Secrétaire de séance : Laurent LUCAUD

Étaient présents :

Dans la salle "Vienne" (18) :

Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Patrick CHARRIER	Monsieur Claude DAVIAUD
Monsieur Joël DORET	Monsieur Alain GUILLON
Madame Pascale GUITTET	Monsieur Gilbert JALADEAU
Monsieur Roland LATU	Monsieur Laurent LUCAUD
Monsieur Michel MALLET	Monsieur Philippe PATEY
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Nicolas REVEILLAULT
Monsieur Bernard ROUSSEAU	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Claude SERGENT	Monsieur Thierry TRIPHOSE

En visioconférence (1) :

Monsieur Dominique DABADIE

Absents ayant donné pouvoir (4) :

Monsieur DABADIE a donné pouvoir à Monsieur REVEILLAULT
Monsieur HENEAU a donné pouvoir à Monsieur DORET
Madame LANDREAU a donné pouvoir à Madame AZIHARI
Monsieur JAGER a donné pouvoir à Monsieur RENAUD

Absents excusés (3) :

Madame Françoise MICAULT et Messieurs Christian CHAPLAIN et Frédy POIRIER

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-Philippe JOLY, Yves KOCHER, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI et Mesdames Mélanie ELIE, Sabine GODET et Louise PEINTUREAU ; et en visioconférence : Madame Sylviane BEAUVAIS

Le Président informe les membres du Bureau que le coût global des travaux 2023 de renouvellement des réseaux d'eau potable concernant l'ensemble des territoires des Comités Locaux du Syndicat a été estimé à 11 310 000 €HT, lequel se décompose comme suit :

A	Opérations validées, en cours d'année 2022 par les Commissions Eau et Assainissement	2 100 000 € HT
B	Opérations en lien avec un problème de qualité d'eau (pesticides, turbidité, CVM, plomb...) Opérations en lien avec un aménagement de voirie Opérations concernant des renouvellements techniques (taux de fuites important sur un secteur à faible rendement,...)	7 210 000 € HT
C	Provision permettant de financer des opérations imprévues (notamment en lien avec des problématiques CVM,...)	2 000 000 € HT

Afin de permettre la réalisation de ce programme de travaux 2023, il est proposé :

- de lancer, une ou plusieurs consultations, selon une procédure formalisée, en application des articles R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique,
- de lancer une première consultation, en fin d'année 2022, afin de pouvoir notifier des marchés de travaux, dès le vote du budget 2023 par le Comité Syndical.

Les travaux prévus dans le cadre de cette première consultation, dont le montant est estimé à 7 900 000 €HT, ne concernent que des travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable*, lesquels ont été priorisés en application des critères suivants :

- Opérations validées, en cours d'année 2022 par les Commissions Eau et Assainissement
- Opérations en lien avec un problème de qualité d'eau
- Opérations en lien avec un aménagement de voirie

Quelques opérations concernant des renouvellements techniques ont également été intégrées à cette première consultation.

Il est précisé que ces projets de travaux vont faire l'objet d'une présentation aux élus des Comités Locaux de l'automne 2022.

**Les opérations de renouvellement de réseaux d'eau potable en lien avec des travaux sur des réseaux d'assainissement ou les opérations groupées avec d'autres concessionnaires font l'objet de consultations spécifiques.*

Le Bureau décide, à l'unanimité :

- d'approuver la réalisation des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable du programme 2023 des Comités Locaux dans la limite des crédits inscrits, à savoir 11 310 000 € HT,

- de lancer, pour la réalisation de ces travaux, une ou plusieurs consultations, selon une procédure formalisée, en application des articles R2124-2, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique,
- d'autoriser le Président à signer le ou les marchés de travaux, sous réserve du vote du budget Eau Potable 2023 par le Comité Syndical, ainsi que tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de +15% des crédits indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Signé électroniquement

par : Rémy COOPMAN

Date de signature :

10/11/2022

Qualité : Actes -

Président

Publié le même jour que la transmission à la Préfecture